



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 28 mars 2019

n° 033-19 C

Objet : RS - Modification des modalités de l'aide au relogement dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Chambéry

- date de convocation le 22 mars 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Christine Dioux à Christian Papegay - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Driss Bourida - de Dominique Mornand à Isabelle Rousseau - de Benoît Perrotton à Jean-Maurice Venturini - de Anne Routin à Christiane Boisselon - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffenat à Sylvie Koska - de Alexandra Tumar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Damien Regairaz - Jean-Pierre Ruffier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 28 mars 2019

délibération n° 033-19 C

objet **RS - Modification des modalités de l'aide au relogement dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Chambéry**

Driss Bourida, vice-président chargé du renouvellement urbain, de la politique de la ville et de l'action sociale, rappelle que, par délibération du Conseil communautaire du 7 septembre 2017, l'agglomération a mis en place une aide à la minoration de loyer pour les relogements dans le cadre des déconstructions de logements sociaux du projet de renouvellement urbain (PRU), aussi bien dans le quartier des Hauts-de-Chambéry que de Bellevue. L'aide est octroyée pour certains ménages sous conditions, notamment de ressources. Elle est perçue par Cristal Habitat qui s'engage en contrepartie à minorer le loyer du nouveau logement durant toute la durée du bail.

L'objectif de l'aide est à la fois de faciliter :

- les parcours résidentiels positifs pour les ménages relogés car l'aide concerne uniquement les relogements dans le neuf (et moins de 5 ans) et (ou) en dehors des quartiers prioritaires,
- l'avancement des relogements car la minoration de loyers permet de trouver plus facilement des solutions de relogement financièrement viables pour les ménages.

Il est estimé qu'un peu plus de 10 ménages relogés en raison d'une déconstruction de leur bâtiment auront bénéficié de cette aide à l'issue du PRU.

Au-delà des déconstructions, le PRU comprend également des restructurations lourdes de certains bâtiments existants de logements locatifs sociaux appartenant à Cristal Habitat. Il s'agit notamment de diviser des grands logements (T4 et plus) pour créer des petits logements (T2/T3) afin de répondre à une demande croissante pour ces typologies. Ces travaux nécessiteront également de procéder à des relogements pour certains ménages.

Ainsi, en conservant les objectifs évoqués précédemment, il est proposé d'élargir l'aide pour les opérations de restructuration des logements sociaux dans les deux quartiers concernés par le PRU. Dans cette perspective, il est estimé qu'environ 30 ménages supplémentaires pourront être éligibles à cette aide jusqu'à l'issue du projet en 2024. Il est ainsi proposé que le nombre total de ménages bénéficiaires soit plafonné à 40 ménages afin de disposer d'une meilleure visibilité pour le budget de l'agglomération.

Enfin, il est proposé de donner délégation de compétence au président, avec subdélégation possible au vice-président chargé du renouvellement urbain, de l'action sociale et de la politique de la ville, pour l'attribution de l'aide.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu la délibération n° 105-18 C du Conseil communautaire du 14 juin 2018 approuvant la signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry,

Vu la délibération n° 167-18 C du Conseil communautaire du 27 septembre 2018 approuvant la signature d'une convention de partenariat pour le renouvellement urbain du quartier de Bellevue,

Vu la délibération n° 305-17 C du Conseil communautaire du 7 septembre 2017 approuvant la mise en place d'une aide aux ménages relogés dans le cadre des démolitions du projet de renouvellement urbain de Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'élargissement de l'aide à la minoration de loyer aux opérations de restructuration de logements sociaux dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Chambéry. Le nombre de ménages bénéficiaires sera plafonné à 40 ménages,

Article 2 : **donne** délégation de compétence au président pour attribuer l'aide au relogement dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Chambéry, celui-ci pouvant donner délégation de signature au vice-président chargé du renouvellement urbain, de l'action sociale et de la politique de la ville.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 033-19 C

Objet de l'acte :	RS - Modification des modalités de l'aide au relogement dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Chambéry
Thème Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	28 mars 2019
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190328-lmc1H21892H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21892H1

Date de transmission en Préfecture :	08 avril 2019
Date de réception en Préfecture :	08 avril 2019